



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2022-02

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2022-02-04-00002 - Arrêté n°2022-18 du 4 février 2022 fixant la composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail métropolitain de la DRIEETS (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-02-04-00002

Arrêté n°2022-18 du 4 février 2022
fixant la composition du Comité d'hygiène, de
sécurité et des conditions de travail
métropolitain de la DRIEETS

ARRETE N°2022-18 DU 4 FEVRIER 2022
FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL METROPOLITAIN DE LA DRIEETS

Le directeur régional et interdépartemental de la DRIEETS,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 13 mai 2011 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 25 mai 2021 portant création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de chaque directeur de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités et du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

Vu les procès-verbaux des opérations électorales du 7 au 14 décembre 2021 pour la désignation des représentants des personnels au comité technique des services déconcentrés institué auprès du directeur régional et interdépartemental des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France,

Vu la décision du directeur régional et interdépartemental de la DRIEETS du 10 janvier 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail métropolitain de la DRIEETS ainsi que la répartition au sein de ce comité des sièges entre les organisations syndicales,

Vu les propositions des organisations syndicales concernées.

Décide :

Article 1 : Représentent l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail métropolitain de la DRIEETS :

Gaëtan RUDANT, président

Sophie CHAILLET, directrice adjointe

Article 2 : Représentent le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail métropolitain :

Sur proposition du syndicat:	Titulaires	Suppléants
CFDT	Régis WAJSBROT Stéphane HAMPARTZOUMIAN	Henri JANNES Maira LAVILLE
CGT	Thomas DESSALLES Simon PICOU Nadine TETRON	Guillaume THENOZ Siège vide Siège vide
SUD Solidaires	Delphine GUYOMARCH	Camille PERRODIN
UNSA	Arsène CREANTOR	Béatrice LAIR LACHAPELLE

Article 3 : Assistent de droit au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail métropolitain :

Le conseiller régional de prévention,

Le médecin de prévention,

L'inspecteur de santé et de sécurité,

L'assistant de prévention.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les locaux de la DRIEETS.

Le Directeur



Gaëtan RUDANT

SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE